Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

**Band:** - (2015) **Heft:** 2100

Artikel: La culture, une part de bonheur : les activités culturelles contribuent à la

qualité de la vie : confirmation par les chiffres

Autor: Jaggi, Yvette

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-1017413

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Ce mode de gestion, dans lequel la politique fiscale feint d'ignorer les besoins de financement pourtant reconnus, conduit notre pays, l'un des plus riches du monde, à vivre dans le besoin. On attire de la main-d'œuvre et des entreprises étrangères, mais on n'a pas de quoi les loger ni les installer. Les infrastructures de transports peinent à s'adapter, les prestations de l'aide sociale sont remises en question, on n'a pas su former le personnel qualifié dont la Suisse a aujourd'hui tant besoin, dans le secteur de la santé publique notamment.

Ce mode de gestion schizophrénique a pourtant été pensé et voulu. Le mécanisme de frein aux dépenses, inscrit dans la Constitution (art. 126), doit empêcher le Parlement de voter des dépenses qui dépasseraient les recettes prévisibles. Il s'agit, comme le montre l'étude du professeur Brunetti, «de placer et maintenir les instruments conjoncturels hors de la sphère d'influence politique. [...] Le frein à l'endettement a permis de mettre en place un mécanisme contraignant et fort, qui impose des limites claires aux décisions prises en matière de finances

publiques.»

C'est ainsi que la droite majoritaire profite de l'inévitable réforme de l'imposition des entreprises à statut spécial pour réduire les impôts, privant ainsi la Confédération - mais aussi les cantons et les communes d'une partie des ressources dont ces collectivités ont besoin. Et cela sans que l'on sache, programme de stabilisation mis à part, ni quelles dépenses seront réduites, ni quelles tâches ne pourront plus être assumées, ni à quels investissements il faudra renoncer.

# La culture, une part de bonheur

Les activités culturelles contribuent à la qualité de la vie. Confirmation par les chiffres

Yvette Jaggi - 08 novembre 2015 - URL: http://www.domainepublic.ch/articles/28380

Les comptes nationaux, qui suffisent tout au plus à mesurer les performances économiques d'un pays, ignorent tout de la qualité de vie de ses habitants. Cette grave lacune, Joseph Stiglitz et Amartya Sen la dénoncent depuis le siècle dernier.

En 2009, ils ont pu faire ensemble, avec Jean-Pierre Fitoussi, des propositions utiles pour la combler, dans le rapport final d'une commission mandatée par le président français Nicolas Sarkozy.

Pour refléter les réalités vécues et apprécier les avances

désirables, la mesure d'un produit intérieur brut (PIB), axé sur la production de biens matériels, devrait être complétée notamment par la prise en compte du patrimoine en plus des revenus et de la consommation et, surtout, assortie d'une batterie d'indicateurs établis dans la perspective des ménages.

Ces repères permettraient d'évaluer les inégalités sociales, la «soutenabilité» économique et environnementale, le bien-être objectif et subjectif, en bref la qualité de la vie, actuelle et même future.

S'inspirant de ces propositions, l'OCDE lançait dès 2011, pour ses 36 pays membres, son indice du Bonheur intérieur brut (BIB). L'instrument se perfectionne au gré des enquêtes et des études comparatives, mais pas au point de permettre un véritable classement international selon le BIB.

Sans surprise toutefois, on constate que la population bénéficie d'un degré de bien-être – et de satisfaction – relativement élevé dans certains pays réputés offrir une bonne qualité de vie: Australie, pays scandinaves, Islande.

#### Le bonheur suisse

Parmi les pays privilégiés, on trouve évidemment la <u>Suisse</u> dont la performance globale reste parmi les meilleures, quoique freinée par des faiblesses plus ou moins notoires.

La position moyenne en matière d'éducation est connue, tout comme celle dans le domaine du logement, rare et cher. En revanche, on peut s'étonner de la contreperformance en matière d'engagement civique: la Suisse se classe bonne dernière pour la participation électorale. dont le très faible taux est attribué à la fréquence des consultations aux différents niveaux de l'Etat fédératif. Inversement, la Suisse se retrouve dans le duo de tête pour le niveau de l'emploi et, très important, pour la densité des liens sociaux: 96% des habitants pensent connaître quelqu'un sur qui compter en cas de besoin, taux supérieur à la movenne de l'OCDE (88%) et proportion la plus élevée parmi les 36 pays membres de cette organisation.

Anticipant sur un indicateur non encore pris en compte par l'OCDE, l'Office fédéral de la statistique (OFS) renouvelle la présentation de son enquête quinquennale sur les activités culturelles et met ces dernières en relation avec la qualité de la vie. Les données ont été recueillies par téléphone dans le courant de 2013 auprès de 17'000 personnes de 16 ans et plus vivant dans 7'000 ménages. Les principaux

résultats confirment ceux de l'étude similaire faite en 2008.

En bref, les cinémas restent les lieux de spectacle les plus fréquentés (65% des personnes interrogées) tandis que les monuments historiques, les musées, les galeries d'art et les sites archéologiques attirent ensemble presque autant de visiteurs (58%). Les concerts de musiques actuelles accueillent un public nettement plus jeune (44%) que les spectacles de culture classique (41%). Les bibliothèques et les médiathèques ont leurs fidèles (27%) qui leur rendent des visites réelles ou virtuelles pour leurs loisirs - et non dans le cadre de leurs études ou activités professionnelles.

L'analyse des caractères sociodémographiques ne révèle rien de bien nouveau non plus: la consommation de biens et services culturels augmente significativement avec l'âge, avec le niveau de formation et avec le revenu. Elle est plus intense dans les villes et les agglomérations qu'à la campagne, plus élevée chez les Suisses ou les doublesnationaux que chez les personnes d'autres nationalités. Elle se montre généralement plus forte en Suisse alémanique qu'en Suisse romande ou italienne.

Toutes ces différences se retrouvent, à quelques pour cent près, quand on mesure le degré de satisfaction dans la vie. Rien de plus normal: la retraite, une formation tertiaire, un revenu supérieur à 100'000 francs par an ouvrent

le choix des possibilités et procurent un certain bien-être.

Alors, l'accès à la culture ajoute-t-il du bonheur ou vientil simplement confirmer une situation privilégiée? Avonsnous affaire à un simple processus de reproduction de l'une de ces élites que l'on dénonce à l'unisson aux deux extrêmes du spectre politique? L'OFS s'interdit évidemment de telles questions et se contente de faire ce constat: «Les personnes qui ont une activité culturelle ou de loisirs, quelle qu'elle soit - sans distinguer entre visites ou pratiques à titre privé - sont plus satisfaites de leur vie que celles qui n'en ont pas.» Dans la mesure où «pratiques culturelles et satisfaction dans la vie sont souvent couplées aux mêmes caractères sociodémographiques (âge, niveau de formation, etc.), il est probable que ces derniers s'influencent mutuellement».

Pour en avoir le cœur statistiquement net, l'OFS a procédé à une analyse permettant de mesurer les rapports entre trois types de variables: le taux de fréquentation d'événements culturels classiques, «jeunes» et populaires, le degré de satisfaction dans la vie et la composition du profil sociodémographique des amateurs de culture. Il en ressort que «les trois groupes d'activités culturelles présentent un rapport positif au degré de satisfaction dans la vie». Ce rapport est certes mesurable, mais sans doute beaucoup moins évident que

l'effet de facteurs déterminants tels que l'âge, le revenu, l'état de santé ou la satisfaction concernant le travail ou l'habitat.

Et voilà comment la statistique

ramène les activités culturelles à leur fonction essentielle: contribuer au bonheur de vivre. Ce qui est déjà beaucoup.

# Multinationales responsables: encourager ou imposer?

Le pourquoi d'une initiative populaire lancée par une coalition de 76 organisations

Albert Tille - 04 novembre 2015 - URL: http://www.domainepublic.ch/articles/28363

La multinationale bâloise
Syngenta commercialise dans
les pays en développement des
pesticides hautement toxiques
interdits en Suisse et en
Europe. Roche et Novartis
testent leurs médicaments dans
les populations des pays
pauvres.

La Suisse est la terre d'accueil des entreprises du négoce international des matières premières et minières, secteur où règne la corruption, où la multinationale zougoise Glencore exploite le cuivre zambien et contamine la population par des émanations toxiques.

Le bilan est lourd pour les populations des pays en développement. Et pour l'image de la Suisse.

Le Conseil fédéral multiplie les rapports et les déclarations encourageant la responsabilité sociétale des entreprises (DP 2099). Mais pour l'heure, aucune norme n'est inscrite dans la loi. On n'impose pas une bonne conduite. On l'encourage.

C'est pour passer des bonnes intentions à l'action que 76 organisations ont lancé en avril 2015 l'<u>initiative populaire pour des multinationales</u> responsables. En six mois, 65'000 signatures ont été récoltées.

L'origine de l'initiative mérite d'être rappelée. En 2014, une commission du Conseil national demande par motion d'inscrire dans le Code des obligations (CO) un devoir de diligence pour les entreprises en matière de droits humains et d'environnement, selon les directives de l'ONU. Le Conseil fédéral rechigne. Une telle règle existe en Europe, mais avec quelques restrictions. Il ne faut pas être plus précis que nos voisins. Au risque de voir les multinationales moins diligentes quitter la Suisse.

En mars 2015, le Conseil national a fleuré le coup de force. Il a accepté la motion à une voix de majorité. Revenus à la charge, les opposants ont obtenu un nouveau vote et enterré le projet. La voie parlementaire étant bouchée, les ONG et autres

organisations ont pris le détour de l'initiative populaire.

## **Devant les tribunaux**

Le texte proposé à l'article 101 a de la Constitution, qui imposera notamment la modification du CO, concerne avant tout les activités à l'étranger des entreprises dont le siège est en Suisse. Les ONG qui observent l'action des multinationales dans les pays en développement pourront alors traîner devant les tribunaux suisses ces entreprises si elles ne respectent pas les droits humains ou environnementaux.

La crainte d'un procès médiatisé devrait inciter les multinationales à la prudence. On se rappelle la tempête provoquée, dans les années 70, par le procès fait à Nestlé accusée de tuer des bébés en vendant son lait en poudre dans le tiers-monde (DP 1456). Nestlé n'avait pas été condamnée parce qu'elle n'avait violé aucune loi suisse, mais les dégâts d'image avaient été lourds.